



VILLE DE HOUILLES DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE
HOUILLES

République Française
Département des Yvelines

Décision du 10 mai 2023 n° 23/050
DIRECTION DE L'URBANISME

Objet :

Signature d'un marché relatif à l'étude préalable à la définition d'un projet d'urbanisme transitoire sur le site de l'ancien centre technique municipal et trois pavillons situés dans le parc Charles de Gaulle avec la société Plateau Urbain

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville souhaite étudier les potentialités de l'ancien centre technique municipal et des trois pavillons situés dans le parc Charles de Gaulle ainsi que la faisabilité d'une occupation temporaire de ces bâtiments,

Considérant qu'afin de répondre à ce besoin, la Ville a organisé une procédure de mise en concurrence,

Considérant que l'analyse des deux offres réceptionnées met en évidence l'offre de la société Plateau Urbain comme la mieux-disante et répondant aux besoins de la Ville,

Considérant qu'il convient donc de signer le marché relatif à l'étude préalable à la définition d'un projet d'urbanisme transitoire sur le site de l'ancien centre technique municipal et trois pavillons situés dans le parc Charles de Gaulle avec la société Plateau Urbain, sise 106 boulevard Saint-Germain CS 70514, 75237 Paris Cedex 05 pour un montant ferme de 26 050 € HT,

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230510-DM23-050-AI
Date de télétransmission : 10/05/2023
Date de réception préfecture : 10/05/2023

DÉCIDE :

- Article 1 :** **DE SIGNER** un marché relatif à l'étude préalable à la définition d'un projet d'urbanisme transitoire sur le site de l'ancien centre technique municipal et trois pavillons situés dans le parc Charles de Gaulle avec la société Plateau Urbain, sise 16 boulevard Saint-Germain CS 70514, 75237 Paris Cedex 05 pour un montant ferme de 26 050 € HT.
- Article 2 :** **DE PRÉCISER** que ledit marché est conclu pour une durée de sept mois à compter de sa notification.
- Article 3 :** **DE PRÉCISER** que les dépenses sont inscrites au budget communal (Service : 23 ; Fonction : 023 ; Nature : 617).
- Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.
- Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le :

10 MAI 2023

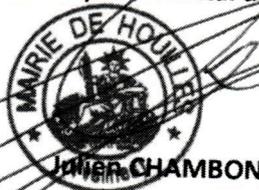
Publication effectuée le :

10 MAI 2023

Exécutoire ce jour :

10 MAI 2023

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230510-DM23-050-AI
Date de télétransmission : 10/05/2023
Date de réception préfecture : 10/05/2023